

**DEMANDE DE RECTIFICATION EN VUE DE SUPPRIMER LE DOUBLE
TIRET DANS
LES ACTES DE L'ETAT CIVIL
(MAJEUR)**

Procureur de la République près le tribunal de grande instance compétent de

Identité du demandeur :

NOM de famille :
Prénom(s) :
Adresse :
N° de téléphone :

Par la présente, le soussigné demande à ce que le ou les actes de l'état civil ci-dessus soient rectifiés en ce que le « double tiret » séparant les vocables formant son nom soit remplacé par un simple espace.

Référence des actes de l'état civil dont la rectification est demandée :

Acte de naissance dressé le à
sous le numéro

Acte de mariage dressé le à
sous le numéro

Date et Signature :

Le tribunal compétent est celui du lieu où a été établi l'acte de naissance des enfants concernés, et non le lieu de résidence du parent demandeur. Ainsi, lorsque les enfants sont nés dans le ressort de tribunaux de grande instance différents, une demande par parquet compétent doit être effectuée.

Le demandeur doit joindre : photocopie d'une pièce d'identité et du livret de famille, copies intégrales des actes de naissance des enfants concernés par la demande.